

Procès-verbal séance du conseil municipal du 16 juillet 2025

Etaient présents (19) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Christian DUBOURG, Isabelle DESIAUME, Jean-Pierre VERTALIER, Frédéric ESBERT, William FOUCHER, Florence LAVOT-PETIT, Muriel SABATÉ, Christophe FRERARD, Frédéric LEUDIÈRE, Catherine de CHALENDAR, Alain BAUDON, Catherine SAULET, Sylviane PASDELOUP, Victor CORNEJO, Claude GRIMOIN, Christophe ANDRAULT Cédric LANZERAY

Absents (2) : M. Mathieu MORISSE, Mme Christine RONDELEUX

Absents ayant donné pouvoirs : (2)

Mme Yvonne DUBOURG à M. Frédéric ESBERT
Mme Béatrice de KERPOISSON à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : M. Frédéric ESBERT
Le procès-verbal du 26 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Révision du bail commercial du restaurant « Le Sully »

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la révision, à la baisse, du montant du loyer concernant le bail commercial du restaurant « Le Sully » avait déjà été débattue suite à la demande du locataire M. Frédéric BOURACHOT.

Vu les difficultés liées à la conjoncture commerciale,
Vu l'importance de maintenir un noyau commercial dans le centre bourg de la commune,
Bien que le bail commercial consenti à M. Frédéric BOURACHOT ne soit pas arrivé en période de révision,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- de ramener le loyer mensuel à 1 040 € (mille quarante euros) du 01 août 2025 au 31 décembre 2025.
- autorise le maire à signer les documents résultant de cette décision.

Un avenant sera établi par la commune de BAUGY pour formaliser cette décision et signé des deux parties.

Modification des statuts du SITS d'AVORD

M. le maire expose que pour des raisons de logique territoriale, la CDC La Septaine ayant la compétence scolaire et le syndicat intercommunal Transports Scolaire de Dun sur Auron étant dissout, il convient de modifier les statuts du SITS AVORD, la dénomination du syndicat et de transférer son siège social, sis rue Désiré Deschamps 18520 AVORD à la communauté de communes de La Septaine, sise 4 rue Pierre et Marie Curie 18520 AVORD et le dénommer par l'appellation « SITS de La Septaine » à partir du 1^{er} novembre 2025.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré,

Modifie les articles des statuts du SITS d'AVORD comme suit :

- article 1^{er} : il est formé entre les communes d'Avord, Baugy, Farges en Septaine, Gron, Nohant en Gout, Savigny en Septaine, Villabon, Villequiers un syndicat nommé Syndicat Intercommunal des transports scolaires de La Septaine.
- article 2 : Ce syndicat a pour objet les transports scolaires par délégation de La Région Centre Val de Loire
- article 5 : le syndicat est administré et géré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes à raison de 2 délégués titulaires par commune. Le comité syndical est élit un bureau composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.
- article 6 : les fonctions de comptable assignataire du syndicat sont exercées par le responsable du service de gestion comptable de Baugy.
- décide d'approuver le changement de nom du SITS du secteur d'AVORD pour le remplacer par SITS de La Septaine.
- décide de transférer le siège social du SITS à la communauté de Communes de La Septaine, sise 4 rue Pierre et Marie Curie 18520 AVORD

Divers : NÉANT

Le secrétaire



Le maire

